Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1983)

Rubrik: Mandats, expertises, consultations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Mandats, expertises, consultations

3.1 Le maintien des paysages agricoles traditionnels

> "A côté des bibliothèques, les paysages servent eux aussi de mémoire et d'accumulateur pour les réalisations spirituelles de l'humanité. La vie des sociétés s'en inspire davantage que nous ne le réalisons parfois.
>
> Josef Schmithüsen, 1963

Personne ne conteste en principe la nécessité de protéger les monuments historiques et les sites traditionnels typiques. Mais il n'est guère entré dans la conscience de l'opinion générale et des politiciens responsables, que les paysages traditionnels, même lorsqu'ils ne portent pas de constructions d'importance artistique, historique ou autre, font aussi partie de l'héritage culturel de notre civilisation. Les Offices fédéraux de l'aménagement du territoire et des forêts (Division de la protection de la nature et du paysage) ont donc commandité une étude consacrée à l'examen approfondi de la formation et de la sauvegarde d'un grand nombre de paysages agricoles typiques et menacés. La difficulté réside dans le maintien des formes d'exploitation pour lesquelles les conditions économiques n'existent pas dans notre société caractérisée par la division du travail et la rationalisation poussée à l'extrême. On ne saurait cependant s'orienter exclusivement selon les conditions actuelles du marché d'aujourd'hui. L'instabilité économique et les problèmes écologiques toujours plus aigus pourraient très bien revaloriser des branches d'exploitation que l'on avait cru pouvoir "oublier" prématurément sous le signe de la croissance illimitée.

L'étude en question a examiné les paysages suivants:

- champs en terrasses des régions alpines sèches du Valais et de l'Engadine (Erschmatt et Ramosch)
- champs en altitude et vergers de la Haute Thurgovie
- prairies immergées du Langetental
- châtaigneraies sur herbages dans le Bergell (Soglio, Castasegna)
- paysage de vignes (non améliorés) du lac de Bienne (Douanne-Gléresse)
- paysage de haies et bosquets du Val de Travers

Le rapport intermédiaire terminé en septembre a été soumis à une procédure de consultation auprès des cercles intéressés. Il est prévu d'exploiter les réponses et d'en faire un bref résumé destiné à une publication ultérieure. Cette étude confiée à la Fondation a été menée par Martin Schwarze paysagiste à Zurich.

3.2 Route nationale N 9, tronçon Sierre-Loèche (Forêt de Finges)

Sur mandat de l'Office fédéral des routes, la Fondation a rédigé un rapport d'expertise dans lequel elle avait pour tâche de juger les variantes générales du projet pour la route nationale N 9 du point de vue d'une

protection du paysage aussi parfaite que possible. Etant donné que la vallée du Rhône enregistre un trafic de plus de 20'000 véhicules par jour, la nécessité de construire une route n'est pas contestée en soi.

Il s'agit donc d'évaluer un tracé et de prendre des mesures de construction pour que cette route nuise le moins possible aux paysages dignes de protection et à l'espace vital de la faune et de la flore rares. L'expert est parvenu à la conclusion qu'un tracé à proximité immédiate de la route cantonale existante ménagerait le mieux le paysage de toute la vallée. La priorité absolue revient à la protection du fleuve. Il faudra examiner si des mesures de construction permettront mieux encore d'intégrer la route dans le paysage de la forêt de Finges comme le précise le projet général élaboré par la commission d'experts Bovy.

3.3 Révision du plan de zones à Erschmatt VS

Comme dans beaucoup d'autres communes, les zones de construction définies tout autour du village dépassent les possibilités de développement réelles et souhaitables. De plus elle rendent impossible une mise en valeur rationnelle de la commune: séparation judicieuse des terres à bâtir, de la zone agricole et des infrastructures publiques.

Comme nous l'avons déjà rapporté l'an passé, la Fondation a pu soutenir l'association Pro Erschmatt dans ses efforts de développement de l'agriculture indigène pratiquée à titre de profession secondaire, ceci grâce à la générosité d'un donateur privé. Ce fut l'occasion d'organiser un entretien entre les représentants de l'association locale "Pro Erschmatt", la municipalité et une délégation de la Fondation. Le résultat des efforts communs est que le plan de zones en vigueur sera révisé. Espérons qu'on parviendra au moins à sauvegarder les bon terrains agricoles, dont les champs à proximité immédiate du village et par conséquent la vue sur ce site compact encore intact.

Cela nous conduirait trop loin de vouloir énumérer tous les innombrables cas où la Fondation est entrée en action par écrit, par téléphone ou - selon les possibilités - en allant donner sur place des conseils relatifs à la protection du paysage.